

Bilan de la campagne de sécurité 'Travaux de toitures'

Les chutes constituent la cause principale des accidents graves dans le secteur de la construction. Une des professions les plus exposées au risque de chute est celle des couvreurs. C'est pour cette raison que le CNAC, l'institut de prévention de la construction, a mené, en collaboration avec la Direction générale Contrôle du bien-être au travail (DG CBE) du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (SPF ETCS), avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et avec de nombreux partenaires, une campagne intense pour accroître le niveau de sécurité et de santé chez les couvreurs.



Prévention: la première vague de la campagne

Entre avril 2006 et fin mars 2007, les conseillers du CNAC se sont intensément consacrés aux travaux de toitures durant la vague préventive, avec notamment pour conséquence que quasi 30% des 2.479 entreprises occupant des travailleurs du secteur ont établi un plan d'action visant à améliorer leur politique de prévention. Le CNAC n'a pas été le seul acteur lors de la vague préventive de la campagne. Une plate-forme de concertation a en effet été créée. Des organisations patronales et syndicales mais aussi des compagnies d'assurances, des services externes de prévention, des associations de coordinateurs de sécurité et de conseillers en prévention y étaient représentées. Lors des réunions de cette plate-forme de concertation, les actions des différents partenaires ont été mises au maximum en concordance. Vous trouverez en annexe davantage de détails sur les actions préventives du CNAC et des partenaires.

Maintien: la deuxième vague de la campagne

La DG CBE s'est chargée de la vague de maintien qui a commencé début avril pour s'achever fin décembre 2007. Au cours de cette phase d'inspection, le respect de la réglementation en vigueur a été contrôlé, plus particulièrement au niveau des cinq infractions graves définies en concertation avec le CNAC. La prise de mesures répressives n'a par ailleurs pas été écartée. Au cours des 1.551 visites d'inspection effectuées sur des chantiers de travaux de toitures, 129 procès-verbaux ont été dressés et 138 chantiers ont été arrêtés jusqu'à régularisation. Toutes les constatations qui ont mené à des actions répressives portaient sur un manque de prévention en matière de chutes de hauteur.

Résultats

L'objectif primaire de la campagne 'Travaux de toitures' consistait à faire diminuer de 15% les taux de fréquence et de gravité dans ce secteur. Nous ne sommes pas encore en mesure d'évaluer cet objectif à ce jour étant donné que nous ne disposerons qu'en 2009 des données de 2007.

Nous pouvons toutefois d'ores et déjà évaluer les objectifs secondaires. L'objectif poursuivi consistait en une évolution positive de 15% de six indicateurs. Grâce à notre instrument de mesure, l'Atlas de prévention, nous avons procédé à deux mesurages ponctuels du nombre de constatations établies sur des chantiers de travaux de toitures, à savoir au début de la vague préventive de la campagne (avril 2006) et à la fin (mars 2007). La comparaison révèle qu'un an après la campagne, le nombre de constatations ayant trait aux machines avec contrôle RGPT (entre autres la conformité des engins de levage et des monte-matériaux) a diminué de 22,9%, celui des constatations relatives à l'utilisation des EPI de 41,4% et celui des constatations pour l'utilisation des équipements de protection collective de 5,3%. Pour ce dernier objectif uniquement, la diminution de 15% n'a donc pas pu être atteinte. Les interventions de la DG CBE sur des chantiers où la prévention dans le domaine des chutes de hauteur était déficiente confirment que la protection collective contre les chutes reste un point sensible.

Au cours de la période de la vague préventive, les couvreurs ont par ailleurs suivi 58% d'heures en plus de formation sur le bien-être qu'un an auparavant. La formation 'Travaux en hauteur' a surtout pris son envol. Cet objectif, pour lequel vous trouverez davantage de détails en annexe, a donc largement été atteint. Aucune donnée n'est encore disponible sur l'évolution du nombre de déclarations de travaux pour des entreprises de toitures ainsi que sur le nombre d'affiliations auprès d'un Service Externe pour la Prévention et la Protection (SEPP).

Nous pouvons conclure que 3 des 4 objectifs secondaires mesurables ont été atteints. Nous constatons en outre avec satisfaction que les couvreurs continuent aujourd'hui encore à faire appel au CNAC pour améliorer leur politique de sécurité. La campagne 'Travaux de toitures' a porté ses fruits mais des efforts soutenus restent indispensables, principalement au niveau de la protection collective contre les chutes. Nous essayons de la sorte de réaliser l'objectif européen qui consiste à réduire de 25% le nombre total d'accidents du travail graves pour 2012. Nous invitons tous les acteurs à ne relâcher en aucun cas l'attention pour la sécurité lors des travaux de toitures.

1. Les actions du CNAC et des partenaires

Entre avril 2006 et fin mars 2007, les conseillers du CNAC ont consacré, durant la vague préventive, 50% de leur emploi du temps aux travaux de toitures. Les conseillers ont donné des informations et des conseils lors de 3.387 visites de chantiers et établi 4.852 rapports de visites avec 31.356 constatations. 353 visites ont été effectuées au siège de l'entreprise. 735 entrepreneurs de travaux de toitures ont établi, avec l'aide du conseiller de leur secteur, un plan d'action visant à améliorer leur politique de prévention, soit quelque 30% des 2.479 entreprises occupant des travailleurs du secteur (source: ONSS 2004). Les points suivants ont le plus souvent été repris dans les plans d'action établis par les entreprises de travaux de toitures en concertation avec un conseiller du CNAC.

- (1) Organiser des formations sur les travaux en hauteur (cf. AR 31/08/2005)
- (2) Organiser des toolbox meetings
- (3) Passer des accords avec le service externe (SEPP) pour le contrôle annuel des équipements de protection individuelle contre les chutes et pour le contrôle périodique des engins de levage
- (4) Etablir un plan annuel d'action et un plan global de prévention quinquennal
- (5) Etablir des analyses des risques spécifiques par chantier
- (6) Etablir une analyse des risques au niveau de l'organisation de l'entreprise
- (7) Acheter des équipements de protection collective (contre les chutes de hauteur)
- (8) Dresser une liste des équipements de protection individuelle disponibles
- (9) Donner des instructions sur l'utilisation correcte des échafaudages sur taquets d'échelles

387 entreprises de travaux de toitures se sont enfin engagées pour une sécurité accrue en signant la charte de la campagne.

Le CNAC n'a pas été le seul acteur lors de la vague préventive de la campagne. Une plate-forme de concertation a en effet été créée. Des organisations patronales et syndicales mais aussi des compagnies d'assurances, des services externes de prévention, des associations de coordinateurs de sécurité y étaient représentées. Lors des réunions de cette plate-forme de concertation, les actions des différents partenaires ont été mises au maximum en concordance

Tant la Confédération Construction que Bouwunie ont organisé, en collaboration avec le CNAC et Fédérale Assurance, plusieurs journées et soirées d'étude. La Centrale Général FGTVB et la CSC Bâtiment et Industrie ont mis sur pied des séances d'information et ont exposé la campagne dans leurs propres magazines d'information. Divers services externes de prévention ont enfin contribué activement en visitant les entreprises de travaux de toitures affiliées chez eux.

2. Aperçu des objectifs secondaires

Objectif secondaire	Résultat
Nombre de constatations conformité des engins de levage et des monte-charges -15%	✓ (- 22,9%*)
Nombre de constatations utilisation des équipements de protection individuelle -15%	✓ (- 41,4%)
Nombre de constatations équipements de protection collective contre les chutes -15%	✗ (- 5,3%)
Nombre d'heures de formation bien-être +15%	✓ (+ 58%)
Nombre d'entreprises affiliées auprès d'un SEPP +15%	Pas encore de données disponibles
Nombre de déclarations 'Travaux de toitures' +15%	Pas encore de données disponibles

* Evolution du nombre total de constatations machines avec contrôle RGPT

3. Comparaison nombre d'heures de formation et de travailleurs ayant suivi une formation dans les entreprises de travaux de toitures (NACE 4522)

Chiffres: Fonds de Formation professionnelle de la Construction (FFC)

Formation	Avril 2005 – mars 2006 (l'année avant la campagne)		Avril 2006 – mars 2007 (l'année de la vague préventive de la campagne)	
	heures	personnes	heures	personnes
Premiers soins	340	24	116	6
Ergonomie	188	45	240	60
Sécurité	2260	229	4056	501
Total	2788	298	4412	567
		Evolution	+ 58%	+ 90%